



10387 - La prière du besoin

question

Ma question concerne la prière du besoin. Combien de fois doit-on l'accomplir ? Quand faut-il l'accomplir ? Est-il préférable de l'effectuer à une heure d'exaucement des prières ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est recommandé au Musulman de n'adorer qu'Allah conformément à ce qu'Il a établi dans Son livre et à ce qui a été rapporté de façon sûre d'après le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et parce qu'en principe un acte cultuel ne peut être établi sans une preuve irréfutable.

Des hadith contestés ou faibles – à notre connaissance– ont été rapportés au sujet de ce qu'on appelle la prière du besoin. Ces hadith ne sauraient servir d'argument ni servir de fondement par une pratique.

Fatawa de la Commission Permanente, 8/162.

Le hadith cité à propos de la prière du besoin est le suivant :

« Abd Allah ibn Abi al-Awfa al-Aslami a dit : « Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) se présenta à nous et dit : que celui qui a un besoin auprès d'Allah ou auprès de l'une de Ses créatures fasse ses ablutions et accomplisse deux rak'a. Et puis qu'il dise : il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah, le clément, le noble. Gloire à Allah, maître du Trône immense. Louange à Allah, le Maître de l'univers. Mon Seigneur ! Je te demande les choses qui conduisent nécessairement à Ta miséricorde et les choses qui permettent nécessairement d'accéder à Ton pardon. Je Te demande de gagner tout bien et d'être à l'abri du péché. Je te demande de me pardonner tous mes péchés, de dissiper tous mes soucis et de satisfaire tous mes besoins qui rencontrent Ton agrément.



Ensuite, il demande ce qui lui plaît en fait des choses de ce monde et de l'autre car on le lui décrètera. (rapporté par Ibn Madja, Iqamat as-salat wa as-sunna, 1374).

At-Tirmidhi dit : ceci est un hadith étrange dont la chaîne est critiquée. En effet, Faïd ibn Abd Rahman est jugé faible en hadith ». al-Albani dit : bien plus, il est même très faible ». al-Hakim dit : il a rapporté d'Abi Awfa des hadith apocryphes. Mishkat al-Masabih, tome 1, p. 417.

L'auteur des Sunan wa al-mubtadaat a dit après avoir cité les propos d'at-Tirmidhi sur Faïd ibn Abd Rahman : « Ahmad a dit : **il est à laisser** et Ibn al-Arai l'a jugé faible. » Il a dit encore : « Tu sais que ce hadith est remis en cause. Aussi est-il préférable et plus sûr pour toi d'invoquer Allah au milieu de la nuit et entre l'appel à la prière et l'annonce de l'imminence du début de la prière et vers la clôture des prières et avant le salut final et au cours des vendredis et au moment de rompre le jeûne. C'est là où réside l'heure de l'exaucement. Votre Maître a dit : **Invoquez-moi je vous exauce** et Il a dit : **Si mes serviteurs t'interroge auprès de moi, Je suis proche et Je réponds à l'appel de celui qui m'appelle** et , Il a dit : **Les plus beaux noms appartiennent à Allah ; invoquez-Le par ces noms** .

Voir Kitab as-Sunan wa al-mubtadaat par Ash-Shouqayri, p. 124.